



IMMORENTE

Cachet du conseiller
Expertis Gestion Privée



53, rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

Tél : 01 47 01 07 97

RCS PARIS 522 016 013

www.expertis-gp.fr - contact@expertis-gp.fr

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

S.C.P.I. à capital variable

Nous soussignés SOCIETE INDIVISION

SOUSCRIPTEUR(S) M. MME M. ET MME MLLE

Nom et prénom

Date de naissance

Commune et N° de Département de naissance

Nom de jeune fille et prénom

Date de naissance

Commune et N° de Département de naissance

Pour une Société indiquer le N° siret

Adresse

Etat Civil : célibataire veuf(ve) marié(e)s divorcé(e) pacsé(e)s

Régime matrimonial : communauté communauté réduite aux acquets
séparation de biens communauté universelle

Profession

Tél. : (facultatif)

Exemplaires blancs à

retourner à SOFIDY

303, square des Champs Elysées

91026 EVRY CEDEX

Exemplaire vert à conserver

par le souscripteur

Exemplaire rose pour le conseiller

RÉSERVÉ A SOFIDY

Date de réception

Code souscripteur

Code conseiller

Date de jouissance

Fait à

le
en quatre exemplaires dont un
m'a été remis avec un
exemplaire de la note
d'information.

USUFRUITIER (S) M. MME M. ET MME MLLE SOCIETE

Nom et prénom

Date de naissance

Commune et N° de Département de naissance

Nom de jeune fille et prénom

Date de naissance

Commune et N° de Département de naissance

Pour une Société indiquer le N° siret

Adresse

Etat Civil : célibataire veuf(ve) marié(e)s pacsé(e)s

Profession

déclarons

• avoir reçu une copie des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et de son actualisation, du bulletin trimestriel d'information en vigueur, des conditions d'émission des parts rappelées ci-dessous.

• avoir été informés que la société ne garantit pas la revente des parts.

• être déjà associé(s) n'être pas déjà associé(s)

• souscrire à parts de la société IMMORENTE pour la SOMME GLOBALE de Euros (soit 320 € /part)

• régler notre souscription en totalité par chèque n° tiré sur
à l'ordre de IMMORENTE

• régler notre souscription en partie par chèque n° tiré sur
à l'ordre de IMMORENTE représentant notre apport personnel, soit euros, et

solde au moyen d'un crédit de euros sollicité par ailleurs auprès de

les parts seront nanties par l'établissement prêteur : OUI NON

PERSONNE MORALE :

• Régime fiscal : I.R. I.S.

demandons que toute somme nous revenant au titre des parts objet de la présente souscription :

soit versée au crédit du compte identifié par le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ci-joint et dont le titulaire est :

Voir au Verso

Renseignements sur la société IMMORENTE

Nature :

Société Civile de Placements Immobiliers régie par le code monétaire et financier (ancienne loi N° 70-1300 du 31.12.1970) à capital variable.

Objet :

Acquisition et gestion locatives.

Siège social :

303, square des Champs Élysées
91026 EVRY Cedex - Tél. : 01.69.87.02.00.

Société de Gestion :

SOFIDY
Siège social : 303, square des Champs Élysées
91026 EVRY Cedex
Tél. : 01.69.87.02.00.

Formalités de souscription :

- Souscription par une femme mariée ou veuve : préciser les noms et prénoms du mari.
- Souscription jointe : le bulletin doit être signé par les deux époux.
- Souscription sous le régime de la communauté : la signature du conjoint doit accompagner celle du souscripteur précédée par la mention "Bon pour accord".
- Usufruit-Nue-Propriété : le bulletin doit être signé par l'usufruitier et le nu-propiétaire.
- Succession : établir le bulletin : soit au nom de la succession avec indication du notaire chargé du règlement et la signature de ce notaire, soit au nom des ayants droits avec une signature de ceux-ci ou de leurs mandataires et justification des qualités héréditaires, de la capacité et des pouvoirs.
- Mineurs et incapables : le bulletin doit être établi au nom du mineur ou de l'incapable avec mention de son état et signé par le (ou les) représentant (s) légal (aux) qui indique (nt) ses (leurs) nom, prénoms, qualité et domicile. Le mineur émancipé par le mariage ou postérieurement au 16 juin 1975 est capable comme un majeur.
- Si le souscripteur est une Société, indiquer dans la case "Profession" le nom du mandataire et ses pouvoirs.

Modalités de souscription :

- Prix de souscription : 320 € à compter du 17 septembre 2012.
 - Valeur nominale 152 €
 - Prime d'émission 168 €*

 - Total à verser par part (net de tous autres frais) 320 €

* Dont 32 €, soit 10 %, au titre de la commission de souscription

- Minimum de souscription : tout nouveau souscripteur doit acquérir un minimum de 4 parts. Par contre, les associés anciens peuvent souscrire un nombre inférieur.
- Date d'entrée en jouissance des parts : les parts souscrites portent jouissance à partir du premier jour du troisième mois suivant la date de souscription, la date d'encaissement par IMMORENTE faisant foi.

Les souscriptions doivent être libellées à l'ordre de la SCPI IMMORENTE.

Fichier informatique

SOFIDY, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations demandées dans ce formulaire doivent être renseignées, exceptées la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si un renseignement obligatoire n'était pas indiqué, votre souscription ne pourrait être prise en compte.

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la vie sociale de la société IMMORENTE.

Les destinataires des données sont :

- le personnel habilité de notre société
- l'administration (Trésor Public...)
- le(s) commissaire(s) aux comptes
- les banques de la société IMMORENTE
- Votre conseiller en gestion de patrimoine par lequel vous avez souscrit
- l'organisme ayant nanti vos parts

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à SOFIDY, 303, Square des Champs Élysées, 91026 EVRY Cedex (tél. : 01.69.87.02.00)

Les statuts ont été publiés dans le journal:
Le Républicain du 28 juillet 1988.

La notice prévue à l'article 422-8 du règlement général de l'AMF a été publiée au B.A.L.O. du 10 septembre 2012.

La note d'information prévue par le code monétaire et financier a obtenu de la Commission des Opérations de Bourse devenue l'Autorité des Marchés Financiers le visa S.C.P.I. N° 95-13 en date du 7 août 1995, actualisée en septembre 2012.